



# 8<sup>e</sup> GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE

## DU 11 AU 13 MAI 2012

### PRE-REGLEMENT

L'Automobile Club de Monaco organise, sous le Haut Patronage de S.A.S. Le Prince Souverain de Monaco, une épreuve, réservée, sur invitation, inscrite au calendrier internationale de la FIA dénommée **8<sup>e</sup> GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE**.

Cette épreuve de vitesse sera disputée le Dimanche 13 Mai 2012 sur le circuit automobile de Monaco, d'un périmètre de 3,340 km et parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les voitures seront réparties en 7 séries. Chaque série bénéficiera, le vendredi 11 Mai et le Samedi 12 Mai, de deux séances d'essais de 20 minutes chacune. Les courses auront lieu le Dimanche 13 Mai.

### I – PROGRAMME

Lundi 13 Février 2012 :	Clôture des engagements
Mercredi 9 et Jeudi 10 Mai 2012 :	Contrôles administratifs et techniques
Jeudi 10 Mai 2012 :	Briefing des pilotes
Vendredi 11 Mai 2012 :	Essais (14h30 – 18h30)
Samedi 12 Mai 2012 :	Essais (8h30 – 19h00)
Dimanche 13 Mai 2012 :	Courses (9h00 – 18h30)

### II – VOITURES ADMISES

Le **8<sup>e</sup> Grand Prix de Monaco Historique** est ouvert, sur invitation, aux voitures définies par l'annexe K du Code Sportif International de la FIA. Un Passeport Technique Historique de la FIA (P.T.H.) devra obligatoirement être fourni. Les voitures devront strictement être conformes aux normes techniques et de sécurité prévues au Code Sportif International de la FIA et plus particulièrement de son annexe K.

## Les voitures seront réparties selon les 7 séries suivantes :

### **SERIE A** VOITURES DE GRAND PRIX ET VOITURETTES AYANT COURU AVANT 1952 (Périodes C, D et E de l'Annexe K)

- Classe 1 : Voitures construites jusqu'au 31 Décembre 1933 équipées d'un moteur à compresseur et dont la cylindrée n'excède pas 1500 cm<sup>3</sup>.
- Classe 2 : Voitures construites jusqu'au 31 Décembre 1933 équipées d'un moteur sans compresseur et dont la cylindrée n'excède pas 2300 cm<sup>3</sup>.
- Classe 3 : Voitures construites jusqu'au 31 Décembre 1930 et non concernées par les classes précédentes.
- Classe 4 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1931 et le 31 Décembre 1933 et non concernées par les classes précédentes.
- Classe 5 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1934 et le 31 Décembre 1937 et concernées par la réglementation de la catégorie des 750 kg.
- Classe 6 : Voiturettes et voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1934 et le 31 Décembre 1951 équipées d'un moteur à compresseur de 1500 cm<sup>3</sup>.
- Classe 7 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1938 et le 31 Décembre 1951 équipées d'un moteur à compresseur de 3 litres ou d'un moteur sans compresseur de 4500cm<sup>3</sup>.

### **SERIE B** VOITURES DE GRAND PRIX A MOTEUR AVANT ET FORMULE 2, CONSTRUITES AVANT 1961 (Période E de l'Annexe K)

- Classe 1 : Voitures de Formule 2 construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1950 et le 31 Décembre 1953, dont la cylindrée n'excède pas 2000 cm<sup>3</sup> sans compresseur.
- Classe 2 : Voitures de Formule 1 à moteur avant, construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1954 et le 31 Décembre 1960, dont la cylindrée sans compresseur n'excède pas 2500 cm<sup>3</sup> ou moins de 750 cm<sup>3</sup> avec compresseur.
- Classe 3 : Voitures de Formule 2 construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1957 et le 31 Décembre 1960, équipées de moteur sans compresseur de 1500cm<sup>3</sup>.

### **SERIE C** VOITURES DE SPORT ET SPORT PROTOTYPES D'AVANT 1953

Cette série concerne les voitures de course sport et sport prototypes, construites, et ayant participé à des épreuves internationales, avant le 1<sup>er</sup> Juin 1952, équipées de freins à tambour. Les voitures à compresseur seront reclassées dans la classe supérieure à celle correspondant à leur cylindrée.

- Classe 1 : Voitures dont la cylindrée n'excède pas 1100 cm<sup>3</sup>.
- Classe 2 : Voitures d'une cylindrée comprise entre 1101 cm<sup>3</sup> et 1500 cm<sup>3</sup>.
- Classe 3 : Voitures d'une cylindrée comprise entre 1501 cm<sup>3</sup> et 2000 cm<sup>3</sup>.
- Classe 4 : Voitures d'une cylindrée supérieure à 2000 cm<sup>3</sup>.

## **SERIE D** **VOITURES DE GRAND PRIX DE F1, A MOTEUR ARRIERE CONSTRUITES AVANT 1966** (Période E et F de l'Annexe K)

Les séries TASMAN et INTER-CONTINENTALES ne seront pas admises

- Classe 1 : Voitures de Formule 1 construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1954 et le 31 Décembre 1960, équipées de moteur sans compresseur de 2500cm<sup>3</sup>.
- Classe 2 : Voitures de Formule 1 construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1961 et le 31 Décembre 1965, équipées d'un moteur de 1500cm<sup>3</sup>, de 4 ou 6 cylindres, sans compresseur.
- Classe 3 : Voitures de Formule 1 construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1961 et le 31 Décembre 1965, équipées d'un moteur de 1500cm<sup>3</sup>, de 8 ou 12 cylindres, sans compresseur.

## **SERIE E** **VOITURES DE GRAND PRIX DE F1, 3 LITRES, AYANT PARTICIPE A UN GRAND PRIX F1 DE 1966 A 1972 INCLUS** (Périodes GR et HR de l'Annexe K)

Cette course est réservée aux voitures de Formule 1 atmosphériques, sans compresseur ou turbo, sans effet de sol, ayant participé au moins à un Grand Prix de Formule 1, de 1966 à 1972 inclus.

- Classe 1 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1966 et le 31 Décembre 1969.
- Classe 2 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1970 et le 31 Décembre 1972 équipées d'un moteur Cosworth DFV.
- Classe 3 : Voitures construites entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1970 et le 31 Décembre 1972 non équipées d'un moteur Cosworth DFV.

## **SERIE F** **VOITURES DE GRAND PRIX DE F1, 3 LITRES, AYANT PARTICIPE A UN GRAND PRIX F1 DE 1973 A 1978 INCLUS** (Périodes HR et IR de l'Annexe K)

Cette course est réservée aux voitures de Formule 1 atmosphériques, sans compresseur ou turbo, sans effet de sol, ayant participé au moins à un Grand Prix de Formule 1, de 1973 à 1978 inclus.

- Classe 1 : Voitures équipées d'un moteur Cosworth DFV.
- Classe 2 : Voitures non équipées d'un moteur Cosworth DFV.

## **SERIE G** **FORMULE 3, 2000cm<sup>3</sup> AVANT 1985**

Cette course est réservée aux voitures de Formule 3, 2000cm<sup>3</sup>, construites et ayant couru avant le 31/12/1980.

- Classe 1 : Voitures construites et ayant couru avant le 31/12/1980.
- Classe 2 : Voitures construites et ayant couru de 1981 à 1984 inclus

### III - CONCURRENTS ET PILOTES – ENGAGEMENT

Les concurrents désireux de participer à une ou plusieurs séries devront retourner la demande d'invitation dûment complétée et signée. Cette demande devra parvenir à l'Automobile Club de Monaco avant le **15 Février 2012**. A la demande devront être joints :

- ✓ les droits d'admission fixés à **4500 €**, payables de préférence par carte bancaire, par virement ou par chèque à l'ordre de l'Automobile Club de Monaco. Les droits d'admission donnent droit à 2 invitations au Dîner de Gala de remise des Prix, Salle des Etoiles du Monte-Carlo Sporting Club (**Tenue de soirée obligatoire**). En cas de désistement avant le 29 mars 2012, 20% des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation, la totalité au-delà de cette date ;
- ✓ le palmarès du conducteur au cours des 2 dernières années ;
- ✓ **l'historique précis et continu de la voiture avec les dates et les différents propriétaires, pour le Comité de sélection et le dossier de presse ;**
- ✓ 2 photos couleur de bonne qualité (lors d'une course de préférence) différentes et récentes de la voiture (¾ avant et ¾ arrière), **pour le dossier de presse ;**
- ✓ **une copie de l'intégralité du Passeport Technique Historique (PTH) de la FIA ;**

Tous les concurrents et les pilotes devront détenir des licences valables pour l'année 2012 correspondant à leur série, et être équipés de casques et de vêtements conformes aux normes du Code Sportif International de la FIA.

Après la clôture des inscriptions, le 15 Février 2012, les concurrents sélectionnés en seront informés par courrier, et ce, au plus tard le **2 Mars 2012**. A ce courrier sera joint le règlement particulier de l'épreuve.

### IV - PUBLICITE

La publicité est autorisée sur les voitures conformément à l'art. 2.1.9 de l'annexe K au Code Sportif International de la FIA.

**TRES IMPORTANT**

Il est bien entendu que les modalités de ce projet sont sujettes à des éventuelles modifications.

\*\*\*\*\*

**SI VOUS DESIREZ D'AUTRES INFORMATIONS, VOUS POUVEZ CONTACTER :**

**AUTOMOBILE CLUB DE MONACO**

**23, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - BP 464**

**MC 98012 MONACO CEDEX**

tél. : + 377 93 15 26 00

Fax : + 377 93 15 26 40

e-mail : [gphistorique@acm.mc](mailto:gphistorique@acm.mc)

Site internet : [www.acm.mc](http://www.acm.mc)